

CQP ALS

RNCP 38820 (date fin enregistrement 27/03/28)

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

AGEE - Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression
JSJO - Jeux Sportifs Jeux d'Opposition

De **DÉCEMBRE 2026** à **MAI 2027**

📍 SEINE-SAINT-DENIS (LIEU À CONFIRMER - BONDY OU BOBIGNY)



Dossier d'Inscription ([à télécharger ici](#)) et à rendre avant le **1^{ER} OCTOBRE 2026**

Plus d'informations : formation@fsgt.org / 01 49 42 23 43



Un diplôme professionnel multisports
et tous publics

De nombreux secteurs d'intervention

Diplôme inscrit au RNCP

[Répertoire national des certifications professionnelles](#)

Une évolution possible vers des certifications
d'état (BPJEPS) ou de la branche professionnelle
sport (CQP)



AGEE

Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

Permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation visant le développement des capacités physiques, le maintien et le développement de la souplesse articulaire, le renforcement musculaire, la recherche d'expression corporelle. Le tout pouvant faire appel à des supports rythmiques et musicaux.



83% de satisfaction auprès
des stagiaires accueilli-es



100% de stagiaires présentés
aux examens



88% de certification dès le premier
passage

JSJO

Jeux Sportifs Jeux d'Opposition

Permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation des jeux de ballons petits et grands terrains, jeux de raquettes, arts et éducation par les activités physiques d'opposition.



80% de satisfaction auprès
des stagiaires accueilli-es



95% de stagiaires présentés
aux examens



87% de certification dès le premier
passage

(données sur 2018-2025)

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

DÉFINITION DU MÉTIER DE L'ANIMATEUR

Le CQP ALS constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière « sport pour tous ». Il permet aux animateurs de nos associations sportives unisports ou multisports pour enfants, adultes et seniors d'exercer une fonction d'encadrement sportif contre rémunération et facilite par ailleurs l'accès aux autres diplômes professionnels (BPJEPS). Il confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation autonome de cours collectifs des activités physiques de loisir, et dans l'encadrement de l'une des trois options correspondantes à trois secteurs d'activités.

La situation professionnelle du détenteur du CQP ALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

ACTIVITÉS CONCERNÉES

L'option **ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION (AGEE)** atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- Techniques cardio
- Renforcement musculaire
- Techniques douces
- Activités d'expression corporelle

Ces activités, adaptées à l'âge et aux capacités des pratiquants, visent le maintien de la forme sans recours à des appareils de musculation.

L'option **JEUX SPORTIFS JEUX D'OPPOSITION (JSJO)** atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- Jeux de ballons de type football, rugby, basket, handball...
- Jeux de raquettes de type badminton, tennis de table...
- Jeux d'opposition d'initiation et à caractère ludique...

Les animateurs de loisir sportif CQP ALS ne peuvent se prévaloir de cette certification pour attribuer des niveaux, des ceintures ou des grades quelles que soient les références à des disciplines, à des écoles, à des cultures ou des traditions.

ÉQUIVALENCES, PASSERELLES & SUITE DE PARCOURS

Les titulaires du CQP ALS peuvent s'engager vers des certifications d'état : Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) option AF (Activités de la Forme) ou APT (Activités Physiques pour Tous) et également dans l'option complémentaire CQP APSPM (Activités Physiques Sur Prescription Médicale).

PRÉREQUIS

Les conditions suivantes doivent être satisfaites obligatoirement avant l'entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation (autorisation du responsable légal pour les mineurs)
- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou équivalent, conformément à la réglementation en vigueur
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option, si non les passer avec la fédération



Vous avez une particularité ou êtes en situation de handicap et souhaitez participer à cette formation ?

Consultez-nous : nous évaluerons la possibilité d'aménager la formation.

Notre Référente Handicap est disponible pour vous accompagner de manière confidentielle et adaptée à vos besoins. Vous pouvez la contacter à tout moment via anne-laure.goulfert@fsgt.org - 01 49 42 23 27.

NIVEAUX REQUIS

Pour les ACTIVITÉS GYMNiques D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION : avoir une expérience pratique d'un éventail important de techniques et être capable d'évoluer en montrant des qualités de coordination, de souplesse, d'expression et de musicalité dans l'action.

Pour les JEUX SPORTIFS ET JEUX D'OPPOSITION : expérience pratique d'un éventail important de techniques, être capable d'évoluer en montrant des qualités de souplesse, de coordination, de fluidité et de détente dans l'action.

OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur. Elle est constituée de 5 blocs de compétences. Pour obtenir le diplôme, il faut acquérir 3 blocs de compétences de manière indépendante.

JSJO = BLOC 1 + BLOC 4 + BLOC 5

AGEE = BLOC 2 + BLOC 4 + BLOC 5

BLOC 1 (BC1 POUR JSJO) / BLOC 2 (BC2 POUR AGEE)

PRÉPARATION & ANIMATION DE CYCLES DE SÉANCES DE LOISIR SPORTIF DANS LE DOMAINE DE L'OPTION

- Identifier les caractéristiques et les besoins des pratiquants
- Maîtriser les connaissances en santé, anatomie, physiologie
- Construire une séance ou un cycle de séances
- Agir en respectant la réglementation et sécurité des pratiques
- Animer et encadrer une séance de loisir sportif
- Maîtriser les activités et techniques de l'option

BLOC 3 (BC3) ARPO CE BLOC N'EST PAS PROPOSÉ PAR LA FSGT

BLOC 4 (BC4)

ORGANISATION, INFORMATION & COMMUNICATION AUTOUR DE SES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT PHYSIQUE ET SPORTIF

- Comprendre le fonctionnement de sa structure
- Planifier et rendre compte de ses activités
- Communiquer avec le public
- Prévenir des violences et des discriminations

BLOC 5 (BC5)

CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Identifier l'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif
- Agir dans le cadre du droit du travail
- Piloter son parcours professionnel

Le BC1 et le BC2 sont spécifiques de l'option choisie, les BC4 et BC5 sont communs aux 2 options.

MODALITÉS DE LA FORMATION

En présentiel en centre de formation, en distanciel en e-learning et en alternance avec stage en structure.

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES :

- Formation centrée sur la pratique, l'analyse des pratiques, pour théoriser avec des études de cas, travaux en sous groupes et plénière
- Mise en situation d'animation progressivement tout au long du processus de formation avec feedbacks
- Ressources pédagogiques disponibles en distanciel sur e-learning
- Individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des stagiaires

ÉQUIPE D'ENCADREMENTS

- Responsables de Formation FSGT :
Tom Hélié & Michaël Chaudon
- Équipe de formateurs FSGT
- Intervenants expert métiers

PLANNING DE LA FORMATION

Une formation d'une durée de 234h réparties comme suit :

- 154 h en organisme de formation (116 h en centre + 38 h en e-learning)
- 80 h de stage dans une association sportive.

PROGRAMME SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION

EN AMONT DE LA FORMATION	Date de rendu du dossier	01/10/26	-
	Tests techniques & positionnement JSJO	15/10/26	7 h
	Tests techniques & positionnement AGEÉ	03/11/26	7 h
FORMATION 154 H	E-learning 1	du 1 ^{er} au 8/12/26	7 h
	Présentiel 1	du 9 au 11/12/26	21 h
	E-learning 2	du 16/12/26 au 12/01/27	9 h
	Présentiel 2	du 13 au 15/01/27	21 h
	E-learning 3	du 20/01 au 9/02/27	9 h
	Présentiel 3	du 10 au 12/02/27	21 h
	E-learning 4	du 17/02 au 16/03/27	6 h
	Présentiel 4	du 17 au 19/03/27	18 h
	E-learning 5	du 24/03 au 13/04/27	7 h
	Présentiel 5	du 14 au 16/04/27	21 h
	Présentiel 6	du 19 au 20/05/27	14 h
STAGE - 80 H	Stage en structure	du 11/12/26 au 20/05/27 (à condition d'EP MSP validée)	80h
EXAMENS	2 épreuves du BC1/BC2 +1 épreuve BC4 + 1 épreuve BC5	BC1/BC2 le 15/06/27 BC4 & BC5 du 21 au 25/06/27	1h50

Réunion formateurs/tuteurs/stagiaires (obligatoire en visio ou en présentiel) : janvier-février 2027.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

POUR ACCÉDER À LA CERTIFICATION : Avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini dans le Plan Individuel de Formation (PIF).

MODALITÉS DE CERTIFICATION :

- BC 1/BC2 : Réalisation d'un écrit « cycle de séances » et entretien oral (20 min) + Animation d'une séance (30 min) et Entretien oral (20 min)
- BC 4 : Réalisation d'un écrit dans le cadre du stage + entretien oral (20 min)
- BC 5 : Présentation d'un projet professionnel lors d'un entretien oral (20 min)

DIPLÔME REMIS : Diplôme professionnel délivré par la Branche Sport (CPNEF).

TARIFS & FINANCEMENT

Frais de dossier : 60 € (non remboursable - chèque à joindre au dépôt de dossier)

Frais pédagogiques (formation complète, sans repas et sans hébergement) :

- Auto-financement : 2340€ (les licenciés FSGT depuis plus d'un an peuvent bénéficier d'une aide financière fédérale.)
- Avec prise en charge : 2 690€ (CPF, OPCO, Pôle Emploi... et autres cas)

Des allègements de formation sont possibles, impliquant une réduction des frais pédagogiques. Ces modalités seront précisées au cours du positionnement. Nous établirons un devis personnalisé.

Le positionnement et les tests techniques préalables à l'entrée en formation seront facturés au stagiaire qui ne rentrent pas en formation.

Renseignements et inscription : 01 49 42 23 43 - formation@fsgt.org

NB : Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

DOSSIER D'INSCRIPTION ([à télécharger ici](#))
& À RENDRE AVANT LE :
1^{ER} OCTOBRE 2026

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 93 05958 93
14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex
WWW.FSGT.ORG

Action soutenue par

